ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FASILD

Question écrite n° 17589

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré * attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la nécessité de maintenir les crédits FASILD. Depuis des années, dans des conditions parfois difficiles et sur des territoires souvent déshérités, des milliers de bénévoles ont pris en charge les questions d'intégration et d'accompagnement des populations qui souffrent de handicaps multiples. Or, à la fin du dispositif emploi jeunes et à la réduction importante des moyens consacrés à la politique de la ville vient s'ajouter une diminution considérable des moyens accordés au FASILD. Chacun sait pourtant combien les équilibres sociaux sont difficiles à tenir, combien sont lents les progrès dans le domaine de l'intégration et combien notre pays a d'efforts à fournir dans la lutte contre des discriminations de toutes sortes, qu'il s'agisse du marché du travail ou de celui du logement pour ne citer que ces deux-là. Dans le département de l'Aude, ce sont plusieurs associations qui vont faire les frais de cette mesure qui, au-delà de l'aspect purement comptable, pose le problème de la redéfinition des missions du FASILD. En effet, circonscrire le rôle du FASILD à l'alphabétisation ou à l'accès à la formation professionnelle de primo-arrivants serait faire bien peu de cas des années d'un patient et laborieux travail de construction de liens sociaux. Il lui demande donc si, comme le commande le bon sens, il compte revenir sur la mesure hautement néfaste qui a été prise et redonner au FASILD les moyens de remplir parfaitement sa mission d'intégration et d'accompagnement.

Texte de la réponse

Le budget du FASILD est alimenté par une subvention de l'État inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros, soit un montant identique à l'année 2002. Ainsi que le ministre François Fillon l'annonçait dès le 8 avril dernier à l'Assemblée nationale, l'État respectera ses engagements financiers à l'égard de l'établissement. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, couvrant la période du 1er janvier au 30 septembre 2003. Le reliquat de la subvention de l'État sera engagé très prochainement et les deux derniers versements trimestriels seront bien effectués comme prévu au 15 août et au 15 novembre 2003. Les sommes ainsi disponibles, qui correspondent à l'intégralité de la subvention inscrite en loi de finances, permettent d'assurer notamment le financement des priorités arrêtées par le gouvernement (bilans et formations linguistiques, interprétariat, actions de parrainage, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration, logement, actions en faveur des femmes, des jeunes...) et de poursuivre le déroulement de la campagne de subventions 2003. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre. S'il est exact que le public primo-arrivant fera l'objet d'une attention particulière, cet engagement au profit des nouveaux arrivants ne signifie pas un désengagement vis à vis des autres publics, et notamment des jeunes mais aussi des femmes et des moins jeunes, que notre ministère mais aussi l'ensemble des autres départements ministériels sont appelés à soutenir : c'est là tout le sens de la démarche engagée par le Premier ministre au sein du comité interministériel à l'intégration.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE17589

Auteur : M. Jean-Paul Dupré
Circonscription : Aude (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17589
Rubrique : Étrangers
Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3412
Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6628